

AVANCEMENTS ET PROMOTIONS

Tableaux d'avancement

Au choix, sur dossier, CPE, CAPA et CAPN.

Conditions à remplir pour être éligible aux tableaux d'avancement.

Corps	Tableaux d'avancement au grade de	Grade actuel	Durée des services
IGR	IGR HC échelon Spé.	IGR Hors Classe	Le vivier 1 * Le vivier 2 **
	IGR Hors Classe	IGR 1C	5 ^e échelon
	IGR 1re Classe	IGR 2C	7 ^e échelon
IGE	IGE Hors Classe	IGE Classe Normale	8 ^e échelon + 1 an dans l'échelon + 9 ans de services effectifs en catégorie A
TCH	TCH Cl. exceptionnelle	TCH Cl. supérieure	6 ^e échelon + 1 an dans l'échelon + au moins 5 ans de services publics dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de cat. B ou de même niveau
	TCH Cl. supérieure	TCH Cl. normale	6 ^e échelon + 1 an dans l'échelon + au moins 5 ans de services publics dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de cat. B ou de même niveau
ATRF	ATRF P 1 Cl.	ATRF P 2 Cl.	4 ^e échelon + 1 an d'ancienneté dans l'échelon + au moins 5 ans de services effectifs dans le grade
	ATRF P 2 Cl.	ATRF	5 ^e échelon + au moins 5 ans de services effectifs dans le grade

*Le vivier 1 est ouvert aux IGR hors classe en activité et justifiant :

- avoir été détachés dans un ou plusieurs emplois fonctionnels dotés d'un indice terminal au moins égal à la hors échelle A
OU
- avoir occupé des fonctions de direction, d'encadrement, de coordination ou de recherche reconnue au niveau international au cours des quatre années précédant l'établissement du tableau d'avancement.

**Le vivier 2 est ouvert aux IGR hors classe en activité au 4^e échelon et justifiant d'au moins de 3 ans d'ancienneté dans cet échelon au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau est établi.

Examens Professionnels

Admissibilité sur dossier et épreuve orale devant jury. (Voir modalités par corps)
Conditions à remplir pour être éligible aux examens professionnels.

Corps	Avancement au grade de	Grade actuel	Durée des services
IGR	IGR Hors classe	IGR 1C	8 ans de services comme IGR
		IGR 2C	7 ^e échelon + 8 ans de service effectifs dans ce grade
TCH	TCH Cl. exceptionnelle	TCH Cl. supérieure	5 ^e échelon + au moins 3 ans de services effectifs en catégorie B
	TCH Cl. supérieure	TCH Cl. normale	4 ^e échelon + au moins 3 ans de services effectifs en catégorie B
ATRF	ATRF P 2e Cl.	ATRF 1re Cl.	4 ^e échelon + au moins 3 ans de services effectifs dans le grade

Listes d'aptitude

Au choix, sur dossier, CPE et CAPN.
Conditions à remplir pour être éligible aux listes d'aptitude.

Liste d'aptitude	Corps d'origine	Durée des services
IGR / IR	IGE ou ATARF / IE ou AAR	9 ans de services publics + 3 ans au moins en catégorie A
IGE / IE	ASI/ AI	9 ans de services publics + 3 ans au moins en catégorie A
ASI / AI	TCHRF ou SARF / T ou SAR	8 ans de services publics + 3 ans au moins en catégorie B
TECH/ T	ADTRF / AJT	9 ans de services publics